

Avis à la clientèle

Cartes de crédit personnelles

Modifications au Plan récompenses
À la carte^{MD}, à la tarification,
aux protections d'assurance et
à la convention de carte de crédit

En vigueur à compter du 9 juillet 2018

À la Banque Nationale, vous accompagner vers les solutions adaptées à vos besoins et vous informer de tout changement est une priorité.

Vous trouverez ci-après le détail des modifications qui entreront en vigueur à compter du 9 juillet 2018.

Les modifications visent les cartes de crédit suivantes : Platine, *World Mastercard*^{MD}, *World Elite*^{MD} *Mastercard*^{MD}.

Modifications aux protections d'assurance, à la tarification et au Plan récompenses À la carte

Vous trouverez ci-après les modifications détaillées par carte de crédit concernée.

Modifications à la carte Platine

Protections d'assurance*

Assurance soins médicaux d'urgence hors de la province de résidence

Âge de la personne assurée à la date de départ	Durée maximale du voyage pour être couvert	
	Jusqu'au 8 juillet 2018	À partir du 9 juillet 2018
54 ans ou moins	60 jours	10 jours
55 à 64 ans	31 jours	10 jours
65 à 74 ans	15 jours	10 jours
75 ans ou plus	Aucune couverture	

Note: La durée maximale présentement en vigueur s'applique à tous les voyages dont la date de départ est avant le 9 juillet 2018.

Assurance annulation et interruption de voyage

Protections	Jusqu'au 8 juillet 2018	À partir du 9 juillet 2018
Montant maximal de la protection en cas d'annulation ou de retard de voyage si le voyage est annulé ou reporté avant le départ	2 500 \$	1 250 \$
Montant maximal de la protection en cas d'interruption de voyage si le voyage est interrompu après le départ	5 000 \$	2 500 \$
Montant maximal remboursable pour les frais de subsistance en cas d'interruption de voyage si le voyage est interrompu après le départ	3 000 \$	2 500 \$
Montant maximal de la protection en cas de faillite du fournisseur de voyage	2 500 \$	1 250 \$

Note: Les maximums présentement en vigueur s'appliquent à tous les voyages achetés avant le 9 juillet 2018.

Tarification

Frais annuels	Jusqu'au 8 juillet 2018	À partir du 9 juillet 2018
Carte principale	125 \$	89 \$
Carte supplémentaire	35 \$	

Plan récompenses À la carte

Nombre de points par \$ d'achats**	
Jusqu'au 8 juillet 2018	À partir du 9 juillet 2018
<ul style="list-style-type: none">• 1 \$ d'achats = 1,5 point	<ul style="list-style-type: none">• 1 \$ d'achats = 1 point OU• 1 \$ d'achats sur l'agence en ligne Voyage À la carte^{MC} = 2 points

Modifications à la carte *World Mastercard*

Tarification

Frais annuels	Jusqu'au 8 juillet 2018	À partir du 9 juillet 2018
Carte principale	125 \$	115 \$
Carte supplémentaire	35 \$	

Plan récompenses À la carte

Nombre de points par \$ d'achats**

Jusqu'au 8 juillet 2018	À partir du 9 juillet 2018
<ul style="list-style-type: none">• De 0 à 20 000 \$: 1 \$ d'achats = 1,5 point• De 20 001 \$ à 30 000 \$: 1 \$ d'achats = 2 points• 30 001 \$ et plus : 1 \$ d'achats = 1,5 point	<ul style="list-style-type: none">• De 0 à 20 000 \$: 1 \$ d'achats = 1,25 point• De 20 001 \$ à 30 000 \$: 1 \$ d'achats = 2 points• 30 001 \$ et plus : 1 \$ d'achats = 1,25 point OU• Pour tout achat sur l'agence en ligne Voyage À la carte: 1 \$ d'achats = 2,5 points

Accès au Salon Banque Nationale de l'aéroport Montréal-Trudeau

Jusqu'au 8 juillet 2018	À partir du 9 juillet 2018
Accès gratuit en compagnie d'un (1) invité lors de voyages vers le Canada et l'international (sauf États-Unis)	Accès au tarif privilégié des clients Banque Nationale lors de voyages vers le Canada et l'international (sauf États-Unis)

Modifications à la carte *World Elite Mastercard*

Tarification

Frais annuels	Jusqu'au 8 juillet 2018	À partir du 9 juillet 2018
Carte principale	150 \$	
Carte supplémentaire	50 \$	

Plan récompenses À la carte

Nombre de points par \$ d'achats**	
Jusqu'au 8 juillet 2018	À partir du 9 juillet 2018
<ul style="list-style-type: none">• De 0 à 40 000 \$: 1 \$ d'achats = 1,5 point• De 40 001 \$ à 80 000 \$: 1 \$ d'achats = 2 points• 80 001 \$ et plus : 1 \$ d'achats = 1,5 point• + 0,5 point sur le volume d'achat effectué en devises étrangères	<ul style="list-style-type: none">• De 0 à 40 000 \$: 1 \$ d'achats = 1,5 point• De 40 001 \$ à 80 000 \$: 1 \$ d'achats = 2 points• 80 001 \$ et plus : 1 \$ d'achats = 1,5 point

Accès au *Salon Banque Nationale* de l'aéroport Montréal-Trudeau

Jusqu'au 8 juillet 2018

À partir du 9 juillet 2018

Accès gratuit en compagnie d'un (1) invité lors de voyages vers le Canada et l'international (sauf États-Unis)

Modifications aux règles applicables au Plan récompenses À la carte

En date du 9 juillet 2018, les règles applicables au Plan récompenses À la carte seront modifiées. Vous trouverez ci-après la clause actuelle ainsi que la nouvelle clause.

Comment accumuler des points

Jusqu'au 8 juillet 2018

1.4 Chaque dollar d'achat admissible porté à votre compte de carte de crédit qui offre le Plan À la carte permet d'accumuler des points. Pour connaître le nombre de points pouvant être accumulés par dollar d'achat sur la carte que vous détenez, consulter notre site Internet au bnc.ca/mastercard.

À partir du 9 juillet 2018

1.4 Chaque dollar d'achat admissible porté à votre compte de carte de crédit qui offre le Plan À la carte permet d'accumuler des points lorsque votre compte est en règle. Les points accumulés seront portés à votre compte une fois par mois, si le compte est en règle à la date du relevé.

Votre compte est en règle lorsque vous respectez les obligations de votre convention de carte de crédit (ex. effectuer le paiement minimum au plus tard à la date d'échéance).

Pour connaître le nombre de points pouvant être accumulés par dollar d'achat sur la carte que vous détenez, consulter notre site Internet recompensesbnc.ca.

Modifications à la convention de carte de crédit

En date du 9 juillet 2018, la convention de carte de crédit personnelle sera modifiée. Vous trouverez ci-après la clause actuelle ainsi que la nouvelle clause.

Paiement du compte de carte de crédit

Jusqu'au 8 juillet 2018

10.1 Paiement minimum

Vous pouvez en tout temps effectuer un paiement partiel ou total du solde du compte. Cependant, vous devez rembourser le paiement minimum dû au plus tard à la date d'échéance apparaissant sur votre relevé. Ce paiement minimum représente :

- › **Pour un solde supérieur ou égal à 10 \$:**
3 % du solde du compte de carte de crédit plus tout montant en retard ou 10 \$, soit le plus élevé des deux montants.
- › **Pour un solde inférieur à 10 \$:** le solde total du compte de carte de crédit.

Lorsque vous dépassez votre limite de crédit, le paiement minimum dû est le montant le plus élevé entre :

- a. 3 % du solde du compte de carte de crédit
OU
- b. le montant de votre dépassement.

Lors d'un paiement partiel, les intérêts sont calculés tel que prévu à l'article 11 de la convention.

À partir du 9 juillet 2018

10.1 Paiement minimum

Vous pouvez en tout temps effectuer un paiement partiel ou total du solde du compte. Cependant, vous devez rembourser le paiement minimum dû au plus tard à la date d'échéance apparaissant sur votre relevé. Ce paiement minimum représente :

- **Pour un solde supérieur ou égal à 10 \$:**
2,5 % du solde du compte de carte de crédit plus tout montant en retard ou 10 \$, soit le plus élevé des deux montants.
- **Pour un solde inférieur à 10 \$:** le solde total du compte de carte de crédit.

Lorsque vous dépassez votre limite de crédit, le paiement minimum dû est le montant le plus élevé entre :

- a. 2,5 % du solde du compte de carte de crédit
OU
- b. le montant de votre dépassement.

Lors d'un paiement partiel, les intérêts sont calculés tel que prévu à l'article 11 de la convention.

Vous pouvez refuser ces modifications, sans indemnité de résiliation, en fermant votre compte et en nous transmettant un avis à cet effet au plus tard le 8 août 2018. Votre compte sera fermé à la date de réception de cet avis et les sommes dues devront être remboursées jusqu'au paiement complet du solde de votre compte.

Nouveautés et Avantages



Ma banque en ligne

Obtenez une vision à 360 degrés de vos finances et gérez facilement vos comptes grâce à une toute nouvelle expérience simplifiée. Pour en découvrir tous les avantages, rendez-vous à bnc.ca/enligne.



Application BNC mobile

Téléchargez l'appli, qui vous offre une foule de fonctionnalités pratiques au bout de vos doigts, et activez les mises à jour pour profiter des dernières nouveautés. Pour télécharger l'application, rendez-vous à bnc.ca/application-mobile.



Paiement mobile

Payez rapidement vos achats avec votre téléphone mobile grâce à Apple Pay^{MC} et Google Pay^{MC}, maintenant disponibles avec vos cartes de crédit de la Banque Nationale. Pour vous inscrire, rendez-vous à bnc.ca/paiement-mobile.

❖ Pour des conseils ou plus d'information



Visitez
bnc.ca/avis



Faites appel à notre expertise
1 888 622-2783



Passez en succursale
bnc.ca/trouvez-nous

* Veuillez noter que ces modifications seront également intégrées au Certificat d'assurance de la carte Platine.

** Selon vos dépenses nettes, sur 12 mois à compter de la date d'ouverture du compte.

^{MC} APPLE PAY est une marque de commerce d'Apple inc. enregistrée aux États-Unis et dans d'autres pays. Apple inc. n'est pas un commanditaire ou un participant des Solutions bancaires mobiles de la Banque Nationale du Canada.

^{MC} GOOGLE PAY est une marque de commerce de Google inc. L'utilisation de cette marque de commerce est assujettie aux Autorisations de Google inc.

^{MC} VOYAGE À LA CARTE est une marque de commerce de la Banque Nationale du Canada.

^{MD} PLAN RÉCOMPENSES À LA CARTE est une marque déposée de la Banque Nationale du Canada.

^{MD} MASTERCARD, WORLD MASTERCARD et WORLD ELITE sont des marques déposées de Mastercard International inc. La Banque Nationale du Canada est un usager autorisé.

© 2018 Banque Nationale du Canada. Tous droits réservés. Toute reproduction totale ou partielle est strictement interdite sans l'autorisation préalable écrite de la Banque Nationale du Canada.



31190-001 (2018/01) 10058851